ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 53080

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le transfert aux régions de la gestion des pôles de compétitivité. En effet, le Gouvernement a annoncé davantage de marges de manœuvre conférées aux régions afin qu'elles puissent adapter les règles de gestion des pôles aux spécificités des territoires. Le Gouvernement préconise un renforcement de leur capacité de planification en matière d'aménagement et de développement des territoires. De plus, il envisage de faire du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire un document de planification à valeur prescriptive. Il lui demande de lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Claude Sturni
Circonscription : Bas-Rhin (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53080
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er avril 2014, page 2909
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)